

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Saipem S.A. a calculé son Index Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2024. Avec un résultat de 86 points sur 100 au titre de l'année 2023, Saipem S.A. entend bien poursuivre ses efforts en faveur de la promotion de la diversité et de la non-discrimination, au premier rang desquels l'égalité femmes-hommes.

| | indicateur calculable (1=oui, 0=non) | valeur de l'indicateur | points obtenus | nombre de point maximum de l'indicateurs | nombre de points maximum des indicateurs calculables |
|--|---|------------------------|----------------|--|--|
| 1- écart de remuneration (en %) | 1 | 3,8 | 36 | 40 | 40 |
| 2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %) | 1 | 1,3 | 20 | 20 | 20 |
| 3- écarts de promotions (en points de %) | 1 | 0,6 | 15 | 15 | 15 |
| 4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%) | 1 | 100 | 15 | 15 | 15 |
| 5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations | 1 | 0 | 0 | 10 | 10 |
| Total des indicateurs calculables | | | 86 | | 100 |
| INDEX (sur 100 points) | | | 86 | | 100 |

Taux de représentation des femmes au sein de la catégorie des cadres dirigeants et des instances dirigeantes de Saipem SA

L'article 14 de la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle crée une obligation de représentation équilibrée entre les femmes et les hommes parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes des grandes entreprises, accompagnée d'une obligation de transparence en la matière.

Elle fixe de nouvelles obligations pour les entreprises qui emploient au moins 1 000 salariés. Celles-ci doivent désormais calculer et publier leurs écarts éventuels de représentation entre les femmes et les hommes parmi leurs cadres dirigeants et les membres de leurs instances dirigeantes, chaque année au plus tard le 1^{er} mars.

Les entreprises devront atteindre un objectif de 30% de femmes et d'hommes cadres dirigeants et de 30% de femmes et d'hommes membres d'instances dirigeantes à partir du 1^{er} mars 2026. Cet objectif sera de 40% à partir du 1^{er} mars 2029 : les entreprises disposeront alors d'un délai de deux ans pour se mettre en conformité avec ces objectifs, sous peine de pénalité financière (la pénalité est fonction des efforts de l'entreprise en la matière, du secteur d'activité...)

Index 2024 - cadres dirigeants / CODIR

Taux de représentation 2023 parmi les Cadres dirigeants

| Nombre d'hommes | Nombre de femmes |
|-----------------|------------------|
| 22,75 | 1 |
| 95,79 % | 4,21% |

Taux de représentation 2023 au sein du Comité de Direction de Saipem SA

| Nombre d'hommes | Nombre de femmes |
|-----------------|------------------|
| 5 | 2 |
| 71,43 % | 28,57 % |